

# **DECLARATION**

Le **08 novembre 2023**, le **Colonel Pépé Célestin BILIVOGUI** a été enlevé à son Bureau des Services de Pensions Militaires sis à Kaloum par un groupe de Gendarmes pour une destination inconnue ;

Depuis lors, toutes les démarches effectuées par sa famille, ses proches et ses conseils pour le retrouver sont restées sans effets ;

**De surcroît, depuis son enlèvement, il n'a été présenté ni à un service d'enquête compétent, ni à une autorité judiciaire ;**

Or, l'article **13 de la Charte de la Transition** indique clairement que : « **Nul ne peut être arrêté, inculpé ni détenu que dans les cas prévus par la loi promulguée antérieurement à la commission de l'infraction qu'elle réprime.**

**Les arrestations et détentions arbitraires sont interdites par la loi.**

**Le droit à l'assistance d'un avocat est reconnu dès l'instant de l'interpellation ou de la détention ».**

Après **10 mois**, contre toute attente, dans la matinée du **mercredi 25 septembre 2024**, son décès a été brusquement annoncé à son épouse, avec présentation du corps à la morgue de **l'Hôpital National Ignace Deen** ;

Le Collectif d'Avocats chargé de sa défense profite de cette douloureuse occasion pour présenter ses condoléances les plus attristées à la famille Biologique de l'illustre disparu, ses parents et à ses proches.

Le Collectif rappelle que dans un communiqué le Parquet Général Près la Cour d'Appel de Conakry avait promis des enquêtes, mais en vain ;

En conséquence, le Collectif exige :

- 1. La restitution du corps à sa famille pour l'organisation des funérailles dignes de son rang ;**
- 2. L'autopsie sur le corps avant l'enterrement ;**
- 3. Le déclenchement des poursuites judiciaires contre les présumés auteurs et complices pour élucider les circonstances tragiques de son enlèvement, sa séquestration et de sa mort ;**

**Force doit rester à la loi.**

**Conakry, le 26 septembre 2024**

**Le Collectif d'Avocats**